

# RICOCHETS

Journal du  
SYNDICAT DE RIVIERES  
BREVENNE - TURDINE

Exemplaire gratuit

Syndicat  
de  
Rivières  
Tur-dine  
Brévenne

117 rue Passemard - BP 41 -  
69592 L'ARBRESLE cedex  
Tél. : 04.74.01.68.90 - Fax : 04 74 01 52 16

N°7 - Décembre 2008

... Dernière minute ...  
A l'intérieur, pages spéciales  
sur les inondations  
du 1er novembre

## Edito

La signature du second contrat de rivières Brévenne - Turdine, qui s'est officiellement déroulée le 17 octobre dernier, marque l'aboutissement d'un long travail de concertation entre tous les acteurs de la gestion de l'eau. Le partenariat entre les agriculteurs, les associations de pêche, les associations de protection de l'environnement, les différents services de l'Etat, la Région, le Département, l'Agence de l'Eau et l'ensemble des élus locaux a été très constructif et déterminant pour identifier les 110 actions du contrat de rivières, qui visent à améliorer la qualité globale des milieux aquatiques de notre territoire.

La mise en œuvre de certaines actions demandera parfois beaucoup de compréhension de la part d'acteurs locaux, et beaucoup de pédagogie de notre part, car il est quelquefois difficile de conjuguer l'intérêt général avec des intérêts plus sectoriels ou particuliers, mais avec le même esprit qui a prévalu jusqu'à aujourd'hui, nous sommes en mesure d'aborder cet avenir avec une certaine sérénité.

Face à un programme pour le moins ambitieux et de longue haleine, il me semble primordial de souligner la réelle solidarité qui s'est installée sur notre bassin versant : toutes les collectivités, qu'elles soient « amont » ou « aval », rurales ou plus urbaines, plus ou moins touchées par les inondations, vont mutualiser leurs efforts financiers pour faire avancer la gestion globale des milieux aquatiques. Ce choix est à mes yeux le gage d'une volonté collective d'améliorer et préserver nos cours d'eau, et de mener à bien notre second contrat de rivières Brévenne - Turdine.

**Paul PERRAS,**  
Président du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine

## Dans ce numéro ...

La présentation du contrat de rivière .....	page 2
Les grands objectifs du contrat .....	page 4
Entretenir la ripsylve .....	page 6
Avis aux riverains .....	page 7
Le trichoptère à fourreau .....	page 8



Signature du second contrat de rivières le 17 octobre dernier en présence de tous les partenaires

## Qui suis - je ?

Arbre des sols humides, à bois blanc léger et tendre, j'ai une croissance rapide mais mon espérance de vie n'excède pas la centaine d'années. Je peux être blanc, noir, grisard, tremble, baumier, deltoïde.

Mes feuilles sont caduques et possèdent un pétiole aplati, mes fleurs, en chatons pendants, apparaissent avant mes feuilles. Mes fruits en capsules libèrent de grandes quantités de graines d'aspect cotonneux.

Alors ... vous avez trouvé ?

**Rendez - vous page 8 pour la réponse**



## Le contrat de rivières Brévenne - Turdine

### Qu'est-ce qu'un contrat de rivière ?

Un contrat de rivière est un document contractuel signé entre le porteur de projet (ici le Syndicat de Rivières Brévenne - Turdine), les maîtres d'ouvrage des actions inscrites (par exemple un syndicat d'assainissement, une commune, un syndicat agricole), et des partenaires financiers et / ou techniques (l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général du Rhône, l'Etat). Il propose et planifie sur une durée de 6 ans un ensemble d'actions visant à améliorer le fonctionnement et la qualité générale des milieux aquatiques.

### Les acteurs du contrat de rivières Brévenne-Turdine

Le **comité de rivière** est l'instance qui regroupe les acteurs du bassin versant Brévenne - Turdine à l'échelle locale et supervise le déroulement du programme d'actions défini par le contrat de rivières. Composé d'une cinquantaine de personnes, le comité de rivière est organisé en trois collèges de représentants nommés par le Préfet : les collectivités territoriales, les usagers et les administrations.

#### • Les collectivités :

Outre le SYRIBT, tous les syndicats intercommunaux en charge de la gestion de l'eau ou de l'aménagement du territoire sont représentés.

#### • Les administrations :

L'Etat par le biais de ses différentes

services, l'Agence de l'Eau, la Région, le Département sont aussi partie prenante de la démarche.

#### • Les usagers :

Le contrat de rivières Brévenne - Turdine associe les usagers par le biais d'une concertation permanente. Usagers, associations de protection de la nature, fédérations professionnelles sont associées aux décisions prises.

### Le financement des actions

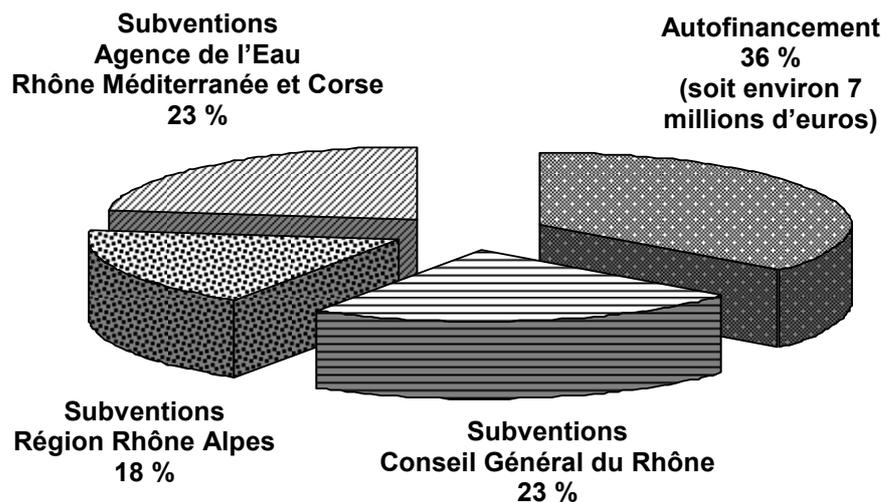
La mise en œuvre du contrat de rivières Brévenne - Turdine sollicite plusieurs financements. Ainsi, les collectivités locales, l'Agence de l'Eau Rhône - Méditerranée et Corse, la Région Rhône - Alpes, le Conseil Général du Rhône, le Syndicat des

Producteurs de Fruits Rouges de la Région de Bessenay et la Fédération de Pêche du Rhône participent dans le cadre de leurs compétences et politiques respectives.

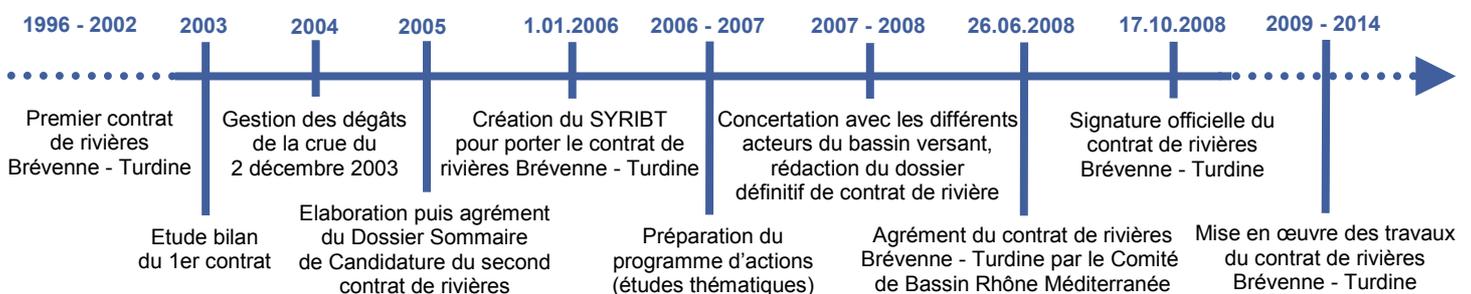
Au total, le coût des travaux est estimé à environ 20 millions d'euros HT sur la durée du contrat de rivière (6 ans), dont :  
- environ 8,5 millions d'euros pour le volet « qualité des eaux » ;  
- environ 10 millions d'euros pour le volet « restauration des milieux / gestion des inondations / gestion quantitative de la ressource » ;  
- environ 1,5 million d'euros pour le volet « communication / suivi de la démarche ».

**Betty Cachot**  
Chargée de Mission

### Répartition des participations financières pour le contrat de rivières Brévenne - Turdine 2009 / 2014



### Le contrat de rivière au fil du temps ...



### RICOCHETS N°7

Journal édité par le SYRIBT

Conception : C.C.M.L. - Alexandra De Pau

Directeur de la Publication : Paul PERRAS

Tirage : 34 000 exemplaires

Comité de Rédaction : Commission Communication du Syndicat de Rivières Brévenne - Turdine autour de Betty Cachot, Chargée de Mission



Impression : Imprimerie des Monts du Lyonnais 69850 Saint-Martin-en-Haut

Ce journal est imprimé dans le respect de l'environnement, sur papier recyclé non blanchi au chlore.



## Lancement officiel du second contrat de rivières



Le public était venu nombreux assister à la signature officielle

### Vos élus au Syndicat de Rivières Brévenne - Turdine

En mars dernier ont eu lieu les élections municipales, ainsi que les désignations des représentants dans les différents syndicats du territoire. Chaque structure intercommunale adhérente au SYRIBT a donc désigné ses représentants titulaires et suppléants (en italique).

#### Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle

COTE Gérard  
DURET Thierry  
MAHUET Jean-Louis  
MERMIN Georges  
PERRAS Paul  
CARADOT Pierre  
GROSS Jean-Claude  
LARDELLIER Jean  
LUDIN Astrid  
VALOIS Georges

#### Communauté de Communes du Pays de Tarare

CHADOEUF Thomas  
DESBOIS Pierre  
DUPUY Didier  
JACQUEMOT Jean-Pierre  
NOVE Jacques  
DE SAINT JEAN Christine  
DIGAS Hervé  
DUBESSY Gilles  
LAURENT Bernard  
SAUCE Jean-Yves

#### Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais

BARRET Jean-Paul  
CHAZALLET Bruno  
GUILLARME Michel  
RAMPON Michel  
VIANNAY Michel  
CHAVEROT Bernard  
PETITJEAN Catherine  
PIQUET Bruno  
VIAL Lucien  
VIAL Raymond

#### SIVOM d'Assainissement Les Hauts du Lyonnais

BLANCHARD Didier  
MANIGLIER Laurent  
CHOMER Stéphane  
RODIER Sophie

#### Communauté de Communes Beaujolais Val d'Azergues

LAPOULE Béatrice  
SOURIS Bernard

#### Communauté de Communes des Pays du Bois d'Oingt

BORNARD Charles  
MATHELIN Régis

#### Le bureau du SYRIBT est composé de :

- **Paul PERRAS**, Président du SYRIBT ;
- **Jacques NOVE**, Vice-président en charge de la restauration des milieux aquatiques ;
- **Bruno CHAZALLET**, Vice-président en charge de la gestion quantitative de la ressource et des pollutions agricoles ;
- **Georges MERMIN**, Vice-président en charge de la gestion des inondations ;
- **Pierre DESBOIS**, Vice-président en charge des pollutions domestiques et industrielles ;
- **Laurent MANIGLIER**, Vice-président en charge de la communication, du suivi du contrat de rivière et de la mise en valeur des milieux aquatiques.

Tous les partenaires du second contrat de rivières Brévenne - Turdine s'étaient donnés rendez-vous le 17 octobre dernier à Saint Germain sur l'Arbresle pour annoncer officiellement son lancement.

Après le mot de bienvenue de Daniel Di Rocco, Maire de Saint Germain, Paul Perras, Président du Syndicat de Rivières, aidé de Betty Cachot, Chargée de Mission, est intervenu afin de présenter à l'assistance le bilan du premier contrat et les enjeux du second pour les six ans à venir.

Tous les partenaires ont ensuite pris la parole afin d'apporter leur soutien à ce second contrat : Stéphane Chipponi, Préfet du Rhône, Hélène Blanchard, Vice - Présidente de la Région Rhône - Alpes déléguée à l'Environnement et à la Prévention des Risques, Nicolas Chantepy, Délégué Régional de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, Michel Dantin, Président du Comité de Bassin Rhône Méditerranée, Daniel Martin, Vice - Président au Conseil Général du Rhône délégué à l'eau, Alain Lagarde, Président de la Fédération de Pêche du Rhône et Alain Coquard, Président du Syndicat de Producteurs de Fruits Rouges de la Région de Bessenay.

Chaque partenaire a ensuite entériné le nouveau contrat en apposant officiellement leur signature au bas du [document](#).

Tous les participants ont conclu la soirée par un moment convivial, riche en échanges.



Crue du 2 décembre 2003 à l'Arbresle

## ◆ Mieux gérer les inondations et mieux informer la population sur les risques naturels liés à l'eau

Il s'agit ici de réduire l'aléa d'inondation en restaurant des zones d'expansion de crue le long des cours d'eau principaux, de communiquer auprès de la population sur les risques d'inondation, d'anticiper les situations de crise pour mieux gérer leur organisation.

### ⇒ Exemples d'actions programmées :

Restauration de zones d'expansion de crue, mise en place d'un système d'alerte automatisé sur le bassin versant, guide technique à l'usage des maires sur « urbanisation et risque d'inondation » ...

## ◆ Réhabiliter, protéger et mettre en valeur les milieux aquatiques et riverains

Cet objectif très ambitieux passe par plusieurs sous-objectifs :

- **améliorer le fonctionnement physique et écologique des milieux aquatiques et riverains** : améliorer la circulation piscicole, restaurer le lit et les berges, gérer les phénomènes d'érosion et dépôt de matériaux ...

### ⇒ Exemples d'actions programmées :

Rétablissement de la circulation piscicole sur le Vermare, restauration et entretien de la ripisylve, renaturation du secteur des Fours à Chaux (Bully) ...

- **protéger et restaurer les milieux aquatiques remarquables** : zones humides, affluents, têtes de bassin.

### ⇒ Exemples d'actions programmées :

Protection des cours d'eau à écrevisses à pieds blancs, protection de la zone humide de Buffetière (Saint-Romain-de-Popey), restauration de zones humides envahies par les orties ...

- **mettre en valeur les milieux aquatiques** : valoriser les paysages et le cadre de vie en lien avec les cours d'eau afin que les habitants du bassin versant se réapproprient leurs rivières.

⇒ Exemples d'actions programmées : valorisation écologique et pédagogique de la zone humide du lavoir à Meys, création d'une liaison piétonne le long de la Turdine à l'Arbresle, édition d'une collection de guides du patrimoine ...



Berges envahies par la Renouée du Japon



« Tunette béton » de la Turdine en aval de Tarare



Ecrevisse à pieds blancs, espèce protégée

## Les grands objectifs de rivières Brévenne de 2009

### ◆ Initier une gestion concertée de la

L'objectif principal de ce volet d'actions est de respecter les normes des retenues collinaires pour lesquelles les retenues sont construites en travers de cours d'eau réservés (débit qui doit obligatoirement être maintenu en travers d'un cours d'eau), ce qui provoque des impacts sur le cours d'eau.

### ⇒ Exemples d'actions programmées :

Mise en place d'une cellule de concertation pour la gestion des débits réservés sur les retenues de



Retenue collinaire



Station d'épuration avec filtre planté de roseaux de Saint Genis l'Argentière



Dépôt de lisier à proximité d'un cours d'eau

"Pollution d'un cours d'eau par le XXXXX"



## ◆ Reconquérir une bonne qualité des eaux

L'objectif étant d'atteindre une bonne qualité écologique des eaux, les actions porteront sur :

- la réduction des pollutions d'origine domestique (assainissement collectif, non collectif, pesticides non agricoles) ;
- la réduction des pollutions d'origine agricole ;
- la réduction des pollutions d'origine industrielle.

### ⇒ Exemples d'actions programmées :

Mise en place de la déphosphatation sur la station d'épuration de la Brévenne (Bessenay), étude de l'impact du salage hivernal sur la qualité des rivières, formation des agents communaux aux risques d'utilisation des pesticides, aménagement d'aires sécurisées de remplissage des pulvérisateurs ...

## Objectifs du contrat Brévenne - Turdine 2010 à 2014

### Quantitative raisonnée et ressource en eau

D'arriver à inciter le monde agricole à la mise en place de l'irrigation : un certain nombre de ces cours d'eau et ne laisse pas passer de débit important toute l'année d'une retenue en amont. Les baisses de débits significatives dans les

en sur les prélèvements et étiages, mise en place de l'irrigation dans le bassin versant du Conan.



pour l'irrigation

### ◆ Pérenniser la gestion globale de l'eau et des cours d'eau sur le bassin versant

Ce volet concerne toute l'animation de la démarche, toute la communication autour des actions et la sensibilisation à la protection des milieux aquatiques, ainsi que l'évaluation des impacts des actions menées dans le cadre du contrat de rivière sur l'amélioration de l'état des milieux.

⇒ Exemples d'actions programmées : animations pédagogiques sur le thème de l'eau, mise en place d'un outil de suivi cartographique, mise en place d'un observatoire de la qualité des cours d'eau ...



Animation scolaire au bord d'un cours d'eau



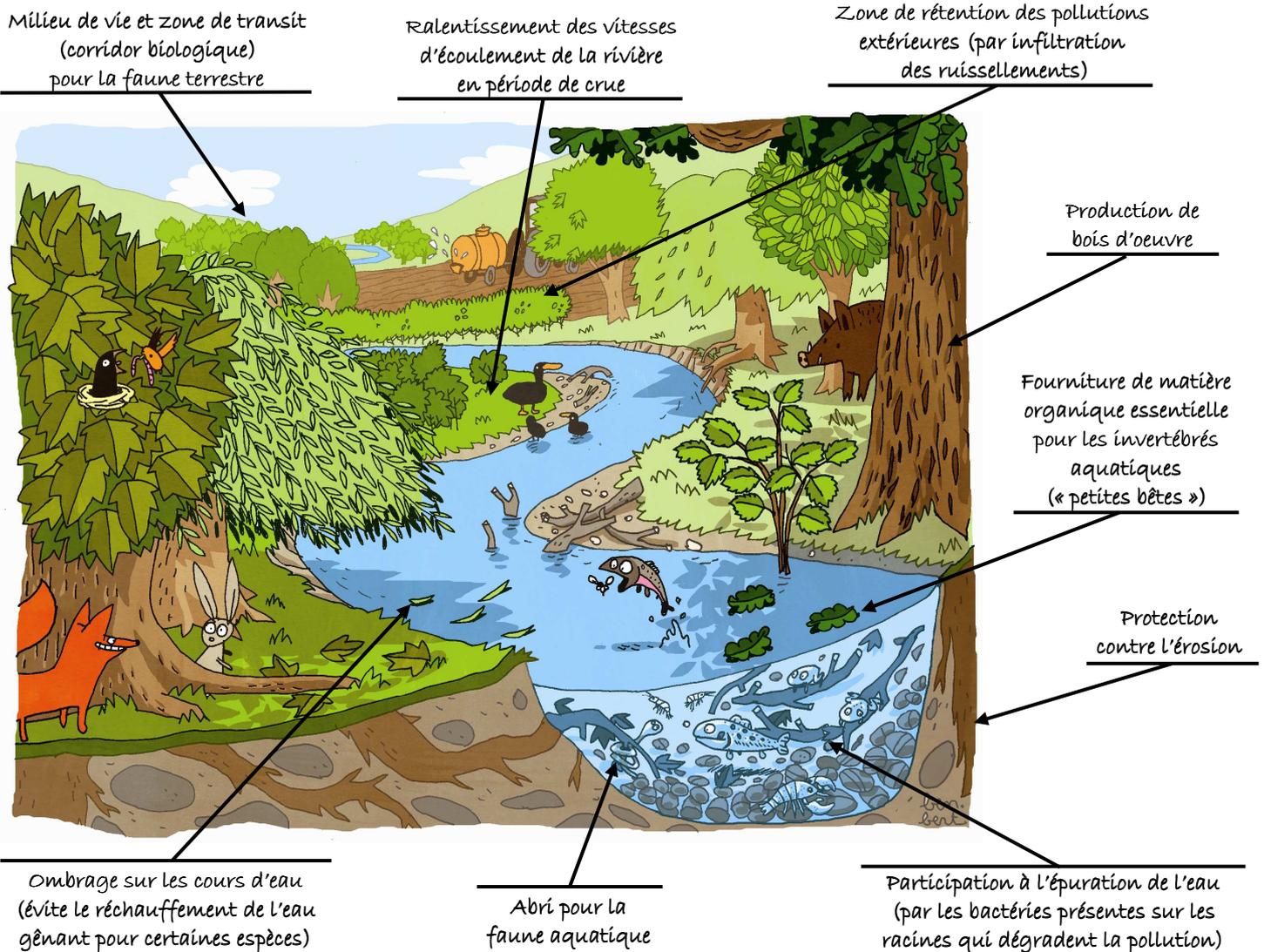
Mesures de la qualité des cours d'eau par des techniciens



*Des clés pour comprendre*

## Entretien la ripisylve : une nécessité ?

**L**a ripisylve est le nom donné à la forêt que l'on trouve naturellement au bord des rivières. Cette forêt riveraine joue un rôle très important dans le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Elle remplit de nombreuses fonctions, il est donc primordial de la préserver.



**Le Plan de gestion de la ripisylve** est un programme d'actions pluriannuel visant à planifier techniquement et financièrement l'entretien des boisements riverains des cours d'eau.

### • Objectifs :

- Assurer la sécurité des activités humaines vis-à-vis du risque d'inondation en favorisant, dans la mesure du possible, un fonctionnement naturel du cours d'eau ;
- Réimplanter et entretenir une ripisylve continue et diversifiée.

### • Mode opératoire :

La planification des interventions sur la végétation des berges d'un cours d'eau passe par :

- la réalisation d'un état des lieux afin de caractériser l'état des boisements : vont ainsi être relevés sur le terrain et cartographiés la largeur, l'état sanitaire, l'âge des boisements, etc., pour tout le linéaire de cours d'eau du bassin versant ;
- la définition d'objectifs de gestion en adéquation avec la proximité ou non d'enjeux humains, par exemple « favoriser le transit de la crue » ou « diversifier les boisements ».

Le second plan de gestion Brévenne Turdine débutera au 1<sup>er</sup> janvier 2009, pour une durée de 6 ans.

Une attention toute particulière est portée aux traversées des centres villes et abords des ponts afin d'éviter que des arbres morts ne viennent s'y bloquer et constituent des barrages de bois, aggravant les débordements en cas de crue.

En revanche, lorsque les enjeux humains tels que les habitations, les routes, ne sont pas à proximité du cours d'eau, la non intervention est privilégiée afin de permettre à la rivière de fonctionner naturellement.

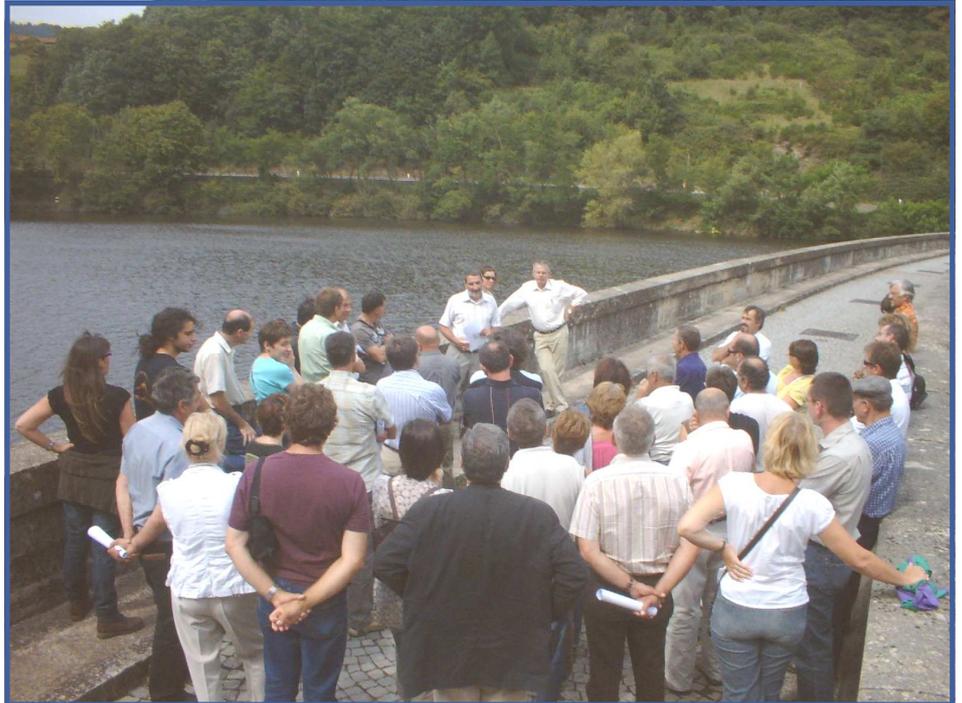
**Mickaël BARBE**  
Technicien de rivière

## Visite des élus aux rivières

Le 5 septembre dernier, une cinquantaine d'élus du bassin versant ont répondu présents à l'invitation qui leur a été faite par le SYRIBT et sont partis à la rencontre des rivières de leur territoire durant toute une après midi

Plusieurs haltes leur ont été proposées en partant de la source de la Turdine pour finir dans la vallée de la Brévenne. Ainsi, ils se sont arrêtés au Barrage de Joux, qui approvisionne en eau potable la ville de Tarare, à la « tunette béton » située en aval de cette même ville, qui doit être normalement détruite, XXXXX

Grâce à cette visite, ils ont pu se rendre compte de la réalité du terrain, prendre conscience des problématiques présentes sur notre territoire, rencontrer des personnes clés dans la gestion de nos rivières, mais aussi et surtout échanger entre eux (car c'était la première rencontre organisée de ce type) autour de problèmes qu'ils peuvent avoir à solutionner au sein de leur commune et ainsi bénéficier de précieux conseils d'autres élus ayant déjà été confrontés aux mêmes problèmes.



Halte des élus au barrage de Joux

Ce type de journée est toujours très bénéfique car cela permet de mieux comprendre les difficultés rencontrées sur le bassin versant.

## AVIS AUX RIVERAINS

Le second plan de gestion Brévenne-Turdine entrera dans sa phase opérationnelle à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2009**, pour une durée de **six ans**. Cette action a été reconnue **d'intérêt général** par le Préfet du Rhône (arrêté N°2004-2720). Un courrier d'information préalable aux travaux sera transmis à tous les propriétaires concernés par l'entretien des boisements.

Ces abattages, **gratuits**, ont pour objectif de **maintenir ou de restaurer** des boisements **sains, dynamiques, diversifiés**. Localement, des **plantations** pourront être effectuées pour concurrencer le développement de la Renouée du Japon ou végétaliser un secteur. Toutes ces plantations seront évidemment **entretenu**es par le SYRIBT dans les années suivantes. Le **bois** issu des abattages sera billonné et **laissé à la disposition du propriétaire**.

N'hésitez pas à contacter **Mickaël BARBE**, technicien de rivières du Syndicat Brévenne-Turdine, qui assure la mise en œuvre du plan de gestion. Une **visite du chantier** pourra être organisée à votre demande.

Contact : **06 21 60 18 98** ou [m.barbe@cc-pays-arbresle.fr](mailto:m.barbe@cc-pays-arbresle.fr)

## Surfez sur Brévenne-Turdine ...

Depuis quelques mois, le contrat de rivières Brévenne - Turdine a sa tribune sur Internet. En effet, vous pouvez maintenant retrouver les anciens numéros de Ricochets, la liste des élus du SYRIBT, quelques actualités, et, d'ici quelques mois, un espace regroupant toutes les productions des enfants travaillant sur l'eau dans le cadre de nos interventions dans les écoles du bassin versant, sur le site [www.pays-beaujolais.com](http://www.pays-beaujolais.com) en suivant le cheminement suivant :

- Infos pratiques
- Les acteurs du pays
- Les rivières du pays Beaujolais
- Contrat de rivières Brévenne - Turdine.

A bientôt sur la toile ...



### Le Peuplier

Naturellement présents aux abords des cours d'eau, les peupliers autochtones de notre région géographique (noir, tremble..) se sont fait voler la vedette par des hybrides, des clones, des cultivars.

Ces peupliers dits « de culture » sont issus de sélections minutieuses depuis des décennies afin de créer des peupliers répondant parfaitement aux exigences de l'industrie (papeterie, emballages..). Les performances de ces stars de laboratoire sont impressionnantes : en 25 ans, sur une station favorable, les arbres peuvent atteindre 40 centimètres de diamètre pour 30 mètres de haut.

Mais ces véritables usines à bois présentent quelques défauts, et non des moindres :

- le prix d'achat du bois est dérisoire : à peine 25 euros le mètre cube, quand, par exemple, le frêne s'achète jusqu'à 250 euros le mètre cube ;
- la stabilité est précaire : à la manière d'un placement boursier avec un fort taux de croissance, le placement est risqué ! Le système racinaire de ces arbres est localisé,



Ribambelle de peupliers

pour l'essentiel de son volume, dans le premier mètre de sol. Ainsi, planter du peuplier revient à investir dans un colosse aux pieds d'argile ... ;

- la résilience est très faible : dans 90 % des cas, les individus d'une même plantation sont des clones, des individus parfaitement identiques, avec le même patrimoine génétique : lorsqu'un parasite attaque, c'est tout le peuplement qui est touché.

Les plantations de clones de peupliers se sont multipliées ces dernières décennies, et couvrent un linéaire important de nos berges. Ce phénomène n'est pas sans risques ni conséquences : ces larges plantations d'une seule et même espèce portent atteinte à la biodiversité des berges, leur système racinaire ne permet pas de stabiliser les berges des cours d'eau et peut engendrer de grosses érosions suite à la chute d'un arbre (vent, crue). Le Syndicat de Rivières essaie donc de favoriser la conservation et la replantation des forêts locales naturelles de bord de cours d'eau, constituées d'aulnes, de frênes, de chênes, d'érables, ...

Mickaël BARBE



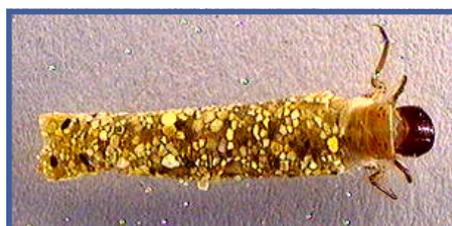
Peuplier tombé dans l'eau

### Le trichoptère à fourreau

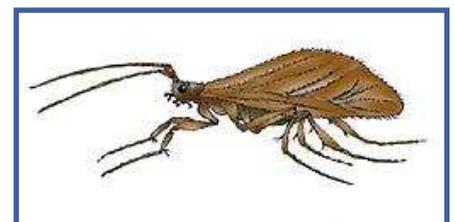
Si vous vous promenez le long de la rivière, prenez le temps de faire une halte et observez. Là, sous vos yeux, vous ne les voyez pas ? Pourtant la rivière fourmille de petites bêtes, mais celles-ci usent de stratagèmes pour passer inaperçues. Alors, accroupissez vous le long de la berge, tendez la main dans l'eau, saisissez une pierre délicatement, retournez là et peut être aurez - vous la chance de découvrir un trichoptère à fourreau.

Les trichoptères sont relativement courants dans nos cours d'eau. Ce sont des insectes ailés au développement aquatique. En effet, ils naissent dans l'eau mais au stade adulte, ils ressemblent un peu à des papillons nocturnes sans trompe et volent dans les airs.

On en rencontre une multitude d'espèces réparties en différents genres plus ou moins faciles à déterminer (environ 350 en France ...). La détermination peut se faire au stade larvaire grâce au « fourreau » car les larves se protègent dans des étuis ouverts aux deux extrémités, formés d'un tube de soie auquel sont rajoutés divers matériaux disponibles dans l'eau et



Larve de trichoptère à fourreau



Trichoptère au stade adulte

variables selon les espèces : gravillons, brindilles, sable, feuilles ... disposés longitudinalement ou enroulés en spirale. Souvent, ils sont équilibrés par quelques graviers disposés latéralement.

Alors, lorsque vous trouverez un tube constitué de petits grains de sable au dos d'une pierre, observez bien à l'intérieur : il y a un trichoptère.

Alexandra DE PAU